



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 57-2021**
Séance du 19 octobre 2021

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 80 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la participation de la Commune à l'effort de ses communiens par l'octroi de subventions de différentes natures,

vu le règlement LC 33 961 relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'estimation des charges sur les comptes 76.36 qui engendreront un dépassement de budget,

vu l'exposé des motifs EM 57-2021, d'octobre 2021, comprenant l'ensemble des éléments administratifs et financiers relatifs à la présente délibération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 80 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 76.36.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 57-2021

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

Crédit budgétaire supplémentaire 2021 destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

80'000 F

Plan-les-Ouates – octobre 2021

Crédit budgétaire supplémentaire 2021 destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

CREDIT BUDGETAIRE

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

La Commune de Plan-les-Ouates propose actuellement une participation à l'effort de ses communiens en matière de mobilité douce par l'octroi de subventions de différentes natures. Le service construction et aménagement gère une partie de celles-ci, notamment concernant les aides financières relatives à la mobilité.

Le règlement des subventions LC 33 961 est disponible sur le site de la Commune permettant une validation des projets proposés au regard de celui-ci.

https://www.plan-les-ouates.ch/files/lc_33_961.pdf

Le présent document vous présente par conséquent les besoins et raisons de ce crédit budgétaire supplémentaire pour couvrir le dépassement prévu sur 2021 de 80 000 F relatif aux subventions mobilité (7610.100.36370.720).

2. Situation financière

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau de situation des comptes liés aux aides financières mobilité pour validation du dépassement excédant 5%, avec l'ensemble des explications à la suite de ce tableau.

Compte	Libellé	Budget 2020	Situation au 13.09.2021	Prévision de dépense d'ici à fin 2021	Dépassement attendu à fin 2021
7610.100.36370	Subventions - mobilité	130'000.00	107'022.10	102'977.90	80'000.00

3. Explication des évolutions budgétaires

La Commune de Plan-les-Ouates, conformément au Règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 961), soutient financièrement les achats suivants :

- * Vélo avec assistance électrique
- * Vélo sans assistance électrique
- * Kit électrique à installer sur un vélo sans assistance électrique
- * Batteries pour vélo avec assistance électrique
- * Vélo cargo
- * Abonnement annuel du système de vélos en libre-service VéloPartage
- * Abonnement annuel des TPG
- * Abonnement annuel demi-tarif des CFF
- * Abonnement général des CFF

Le budget de l'exercice 2021 a fortement été mis à contribution, pour les raisons suivantes :

1. L'octroi des aides financières pour les abonnements TPG a considérablement augmenté en 2021 en raison du changement intervenu en février 2021 dans la procédure d'achat de l'abonnement qui fait que dorénavant la totalité des abonnés vont toucher l'aide financière communale, alors qu'ils n'étaient que 62% à la solliciter précédemment (moyenne sur 2018-2019-2020).

En effet, la plateforme Internet des TPG déduit dorénavant directement le montant de l'aide financière communale, alors qu'auparavant les abonnés devaient se rendre à la Mairie pour se faire rembourser 100 CHF sur le montant de l'abonnement acquis. Comme mentionné ci-avant, seuls 62% des personnes faisaient cette démarche de remboursement.

2. Le volume important des ventes de vélos observé en 2020 s'est maintenu en 2021. En effet, au 31 août 2021, le montant total des aides financières octroyées pour tout type de vélo s'élève à 28'838.50 F, contre 30'539.90 F en 2020 à la même date. A titre de comparaison, le montant versé à fin 2020 pour ces aides financières a été deux fois plus important que la moyenne des exercices 2016 à 2019 (soit 60'000 F, contre 30'000 F en moyenne de 2016 à 2019). Le budget 2021 n'ayant pas prévu un tel maintien (cette situation ayant été considérée comme exceptionnelle probablement en lien avec le COVID), la présente délibération est soumise au Conseil Municipal également pour tenir compte de cette situation.
3. Depuis août dernier, la Commune octroie une aide financière de 30% pour l'acquisition d'un abonnement annuel du système de vélos en libre-service (VéloPartage). La demande relative à cette aide financière n'est pas encore connue. Il s'agit toutefois d'avoir un montant disponible supplémentaire pour pouvoir octroyer les demandes d'aides financières qui parviendront à la Mairie d'ici la fin de l'année 2021.

En conséquence, il est demandé un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 80'000 F pour la ligne 7610.100.36370 qui se répartit comme suit :

- 40'000 F pour tenir compte de l'octroi systématique de l'aide financière pour les abonnements annuels TPG (à savoir pour les 38% des communiens qui ne venaient pas à la Mairie pour obtenir le remboursement)
- 30'000 F pour tenir compte du maintien de la forte demande en 2021 des aides financières pour l'achat de vélos et vélos électriques par rapport aux années 2016 à 2019
- 10'000 F pour tenir compte de la nouvelle aide financière proposée par la Commune pour l'achat d'abonnement annuel du système de vélos en libre-service

A noter enfin que le projet de budget 2022 tient compte de ces éléments et propose une augmentation du budget pour les aides financières mobilité de manière à pouvoir octroyer les aides financières inscrites dans le règlement LC 33 961.

4. Conclusion

Le Conseil administratif vous recommande de voter ce crédit budgétaire supplémentaire de 80 000 F destiné aux subventions mobilité.

Le Conseil administratif

SCA/MC/PHZ/bg - septembre 2021 # 108'737